

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA



RAPPORT DE RECHERCHE

Volume 2 : Soutien en établissement et planification de la mise en liberté : résultats du Questionnaire sur le rapport La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025

2026 - N° SR-26-03

No. de Cat.: PS83-8/2026-2F-PDF
ISBN: 978-1-100-00080-0



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

**Volume 2 : Soutien en établissement et planification de la mise en liberté :
résultats du Questionnaire sur le rapport La création de choix et les services
correctionnels pour femmes de 2025**

Kayla Wanamaker

et

Grace Doyle

Service correctionnel du Canada

2026

Table des matières

Table des matières	3
Liste des tableaux	4
Liste des figures	5
Contexte	6
Objet	6
Aperçu	6
Résultats	8
Soutien en établissement	10
Planification de la mise en liberté, compétences et services	18
Planification de la mise en liberté et soutien culturel	21
Résumé des résultats	23
Références	25
Annexe A: Questionnaire sur La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025	27

Liste des tableaux

Table 1: Données démographiques sur les participantes	8
Table 2 : Réponses des participantes concernant ce qui est le plus important dans un établissement correctionnel selon qu'il s'agissait de délinquantes autochtones ou non autochtones	11
Table 3 : Réponses des participantes à ce qui est le plus important dans un établissement correctionnel, par établissement pour femmes	13
Table 4 : Besoins et soutiens des participantes en établissement selon qu'il s'agissait de délinquantes autochtones ou non autochtones	16
Table 5 : Sentiment de sécurité des participantes et connaissance du processus de règlement des griefs par établissement pour femmes	17

Liste des figures

Figure 1: Les participantes ont indiqué qu'il était utile d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne pendant leur incarcération.....	19
Figure 2: Services communautaires que les participantes ont identifiés comme importants au moment de leur mise en liberté.....	20

Contexte

En 1989, le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale a été créé pour examiner la vie et les expériences des femmes purgeant une peine de ressort fédéral au Canada, ce qui comprenait la commande d'une enquête nationale (Shaw et coll., 1991). La Direction de la recherche s'est penchée à nouveau sur ce travail dans *Vingt ans plus tard : Retour sur le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* (Barrett et coll., 2010), qui s'appuyait sur les résultats d'un questionnaire révisé proposé à l'automne 2007 aux personnes incarcérées dans les établissements pour femmes, couvrant des domaines tels que la santé et le bien-être, les relations interpersonnelles, l'éducation et l'emploi, les environnements correctionnels, les liens avec la collectivité et la mise en liberté, et les programmes. Le rapport de Barrett et coll. (2010) mettait en lumière les changements apportés aux services correctionnels pour femmes au sein du Service correctionnel du Canada (SCC) depuis l'achèvement de l'enquête nationale en 1991. Depuis le questionnaire de 2007, le paysage correctionnel n'a cessé d'évoluer. Ainsi, un nouveau questionnaire a été élaboré et administré dans tous les établissements correctionnels pour femmes, offrant un aperçu actuel des services correctionnels fédéraux pour femmes de façon à orienter l'élaboration des politiques et des programmes à venir.

Objet

Depuis le questionnaire de 2007, le paysage correctionnel n'a cessé d'évoluer. Ainsi, un nouveau questionnaire a été élaboré et administré dans tous les établissements correctionnels pour femmes, offrant un aperçu actuel des services correctionnels fédéraux pour femmes de façon à orienter l'élaboration des politiques et des programmes à venir. Le présent rapport spécial porte plus particulièrement sur les soutiens offerts dans les établissements correctionnels pour femmes, ainsi que sur les services et les soutiens fournis pour contribuer à la planification de la mise en liberté.

Aperçu

Un questionnaire d'autoévaluation intitulé *Questionnaire sur le rapport La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025* (voir l'annexe A) a été administré à toutes les personnes incarcérées dans les établissements fédéraux pour femmes ou au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci géré par le SCC.¹ La collecte de données a eu lieu dans les six établissements entre septembre et novembre 2025, et toutes les personnes détenues à ces endroits ont été invitées à y participer.² Au moment de l'enquête, environ 800 personnes étaient incarcérées dans les établissements fédéraux pour femmes. Une approche d'échantillonnage de commodité a été utilisée, la participation étant basée sur la volonté des personnes de remplir le questionnaire.³ Au total,

¹ Les personnes logées dans des pavillons de ressourcement autochtones en vertu de l'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC, 1992) n'étaient pas admissibles à participer (p. ex. la Maison de ressourcement Buffalo Sage et le Pavillon de ressourcement Eagle Women). De plus, les personnes au Centre psychiatrique régional de Saskatoon n'étaient pas admissibles à participer, pas plus que celles à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

² Bien que toutes les personnes détenues dans les établissements pour femmes aient été invitées à participer, le questionnaire n'était disponible qu'en français et en anglais.

³ Les personnes qui souhaitaient participer, mais qui avaient des difficultés en matière d'alphabétisation, ont quand même pu prendre part à l'exercice avec l'aide de la coordonnatrice ou du coordonnateur de l'étude de recherche de chaque établissement.

454 personnes y ont participé, ce qui représente environ 56 % de la population des établissements correctionnels fédéraux pour femmes.

Le questionnaire comprenait 62 questions, autant des questions ouvertes que fermées. Les domaines de contenu reflétaient des éléments clés des services correctionnels pour femmes, y compris les principes de La création de choix (pouvoir de contrôler sa vie; choix valables et responsables; respect et dignité; environnement de soutien; responsabilité partagée)⁴, l'éducation, les emplois, les programmes, les enfants et le Programme mère-enfant, le soutien familial et communautaire, le soutien en établissement et la planification de la mise en liberté, les soutiens et ressources culturels, et la diversité de genre. Le questionnaire et ses procédures d'administration ont été approuvés par un comité communautaire d'éthique de la recherche.

⁴ Pour de plus amples renseignements sur les principes de La création de choix, veuillez consulter le document suivant : Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale (1990). *La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, Service correctionnel du Canada.

Résultats

Parmi les 454 participantes, la plupart se sont identifiées comme Autochtones (n = 201; 44,3 %) et 197 se sont identifiées comme Blanches (43,4 %). Lorsqu'on leur a demandé quel était leur niveau de sécurité actuel, la réponse la plus courante était la cote de sécurité moyenne (n = 272; 59,9 %), et la moitié des répondantes purgeaient une peine de deux à cinq ans (n = 223; 49,1 %). Les plus grandes proportions de participantes provenaient de l'Établissement Grand Valley (EGV; n = 155; 34,1 %) et de l'Établissement d'Edmonton pour femmes (EEF; n = 99; 21,8 %). Il convient de noter que 63 participantes se sont identifiées comme étant bispirituelles ou de diverses identités de genre (13,9 %). Voir le tableau 1 pour une ventilation détaillée des données démographiques des participantes.

Pour évaluer dans quelle mesure l'échantillon de l'étude était représentatif de la population incarcérée dans les six établissements pour femmes, des données sur la population ont été obtenues du Système intégré de rapports du SCC. Les données tirées du Système intégré de rapports reflètent la population au 15 mars 2026, soit de quatre à six mois environ après la collecte des données du questionnaire, et il s'agissait de 812 personnes en détention dans les établissements correctionnels pour femmes.⁵

La répartition des participantes entre les établissements reflétait fidèlement la population.⁶ Une proportion légèrement plus élevée de participantes étaient à l'Établissement Grand Valley (EGV) par rapport à la population totale (34,1 % par rapport à 27,0 %), tandis que des proportions légèrement inférieures de participantes se trouvaient à l'Établissement Joliette (13,9 % par rapport à 16,9 %) et à l'Établissement Nova (11,2 % par rapport à 13,9 %). Ces différences étaient minimes et n'ont pas modifié les tendances générales. La répartition selon les niveaux de sécurité était également comparable. Au sein de la population, 53,3 % des personnes avaient une cote de sécurité moyenne et 9,2 %, une cote de sécurité maximale. De même, parmi les participantes de l'étude, 59,9 % avaient une cote de sécurité moyenne et 7,9 %, une cote de sécurité maximale. Enfin, la composition raciale et ethnique de l'échantillon reflétait fidèlement celle de la population. Parmi les participantes, 43,4 % se sont identifiées comme Blanches, 2,6 % comme Noires et 44,3 % comme Autochtones, contre 44,9 % de Blanches, 4,2 % de Noires et 45,0 % d'Autochtones dans la population.

Tableau 1 : Données démographiques sur les participantes (n = 454).

Renseignements démographiques	n	%
Race/origine ethnique (a)		
Autochtone	201	44,3
Blanche	197	43,4

⁵ Les 812 personnes détenues dans les établissements correctionnels pour femmes ne comprennent pas les personnes logées dans les pavillons de ressourcement pour Autochtones visés à l'article 81 de la LSCMLC (1992), comme la Maison de ressourcement Buffalo Sage et le Pavillon de ressourcement Eagle Women, ou encore le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (PROO), qui est géré par le SCC. De plus, les personnes qui se trouvent au Centre psychiatrique régional et à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal n'ont pas été incluses parmi les 812 personnes.

⁶ Pour obtenir de plus amples renseignements sur les établissements correctionnels pour femmes, veuillez consulter le site <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/programmes/delinquants/femmes/etablisements-femmes.html>.

Noire	12	2,6
Autre/information manquante	44	9,7
Personnes de diverses identités de genre	29	6,4
Personnes bispirituelles	34	7,5
Âge (b)		
Moins de 25 ans	22	4,8
De 25 à 34 ans	148	32,6
De 35 à 44 ans	156	34,4
De 45 à 54 ans	71	15,6
55 ans et plus	53	11,7
Personnes s'identifiant comme ayant un handicap (c)	98	21,6
Endroit		
Établissement Nova	51	11,2
Établissement Joliette	63	13,9
Établissement Grand Valley	155	34,1
Établissement d'Edmonton pour femmes	99	21,8
Établissement de la vallée du Fraser	55	12,1
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	31	6,8
Niveau de sécurité (d)		
Sécurité minimale	141	31,1
Sécurité moyenne	272	59,9
Sécurité maximale	36	7,9
Durée de la peine (e)		
Moins de 2 ans	11	2,4
De 2 à 5 ans	223	49,1

>5 à 10 ans	99	21,8
>10 ans ou plus	32	7,0
Durée indéterminée	82	18,1

Remarque : (a) La catégorie « Autre » comprend les options de réponse suivantes : Asiatique du Sud, Chinoise, Philippine, Arabe, Latino-Américaine, Asiatique du Sud-Est, Asiatique de l'Ouest, Coréenne, Japonaise, métisse ou autre, ainsi que les personnes qui ont sélectionné plusieurs groupes raciaux et qui sont considérées comme biraciales ou multiraciales. Cependant, les personnes qui se sont identifiées comme « Autochtones », même si d'autres options de réponse ont été sélectionnées, ont été incluses dans la catégorie des Autochtones. (b) Il manquait des renseignements sur l'âge pour quatre participantes (0,9 %). (c) Lorsqu'on leur a demandé si elles avaient un handicap, 66 participantes ont indiqué qu'elles préféraient ne pas répondre ou qu'elles ne savaient pas, ou encore il manquait une réponse (14,5 %). (d) Cinq participantes avaient des renseignements manquants quant à leur niveau de sécurité (1,1 %). (e) Il manquait des renseignements sur la durée de la peine pour sept participantes (1,5 %).

Soutien en établissement

On a demandé aux participantes ce qui était le plus important pour elles lorsqu'elles pensaient aux établissements correctionnels.⁷ Plus des deux tiers des participantes ont déclaré que l'accès aux programmes dont elles avaient besoin était le plus important pour elles (n = 313; 68,9 %), et un peu moins des deux tiers ont indiqué que l'accès aux programmes d'emploi et d'éducation était le plus important pour elles (n = 289; 63,7 %), ainsi que le fait de se sentir en sécurité dans l'établissement (n = 277; 61,0 %). Il est à noter qu'il y avait des différences entre les réponses des participantes autochtones et celles des participantes non autochtones. Plus précisément, une plus grande proportion de participantes autochtones que de participantes non autochtones ont indiqué qu'il était important d'être dans un environnement adapté à leur culture (56,2 % contre 18,8 %) et d'avoir accès à des soutiens culturels (63,2 % contre 19,2 %). Voir le tableau 2 pour une ventilation détaillée des réponses des participantes.

Lorsqu'on leur a demandé si leur établissement actuel répondait aux besoins qu'elles considéraient comme étant les plus importants pour elles, 14,8 % des participantes ont répondu « Oui » (n = 67), un peu moins de la moitié des participantes ont répondu « Un peu » (n = 202; 44,5 %) et un peu moins du tiers ont répondu « Non » (n = 142; 31,3 %). Les participantes qui ont déclaré que leurs besoins n'étaient pas satisfaits ou n'étaient qu'un peu satisfaits ont fourni des explications supplémentaires. Cinq thèmes principaux en sont ressortis et sont présentés du plus fréquent au moins fréquent. Le premier thème est celui de l'accès limité ou insuffisant aux programmes et à la formation, notamment en ce qui concerne l'emploi. Plus précisément, une participante a indiqué que « [...] les programmes d'emploi et d'éducation ne permettent pas [aux participantes] d'acquérir une expérience professionnelle pratique ». Le deuxième thème qui est ressorti est le manque de soutien et de programmes culturels pour les Autochtones et les autres groupes racisés (p. ex. « [...] le manque d'aliments et de produits

⁷ Les réponses ne s'excluent pas mutuellement. Les participantes pouvaient choisir plusieurs réponses pour indiquer ce qui est le plus important pour elles dans un établissement correctionnel. Il convient de noter qu'il manquait des réponses pour 26 participantes (5,7 %).

pour les cheveux adaptés à la culture »). Le troisième thème est que les participantes ne se sentent pas en sécurité ou ont des inquiétudes à ce sujet. Le quatrième thème qui est ressorti était que les participantes avaient l'impression d'être loin de chez elles (p. ex. « Je me sens en sécurité et j'ai accès à des programmes, mais je suis très loin de la maison, des personnes qui m'offrent du soutien et de mes enfants »). Enfin, le cinquième thème qui se dégage des commentaires formulés concerne la nécessité d'améliorer les soins de santé et les ressources, comme le soutien en matière de consommation de substances et le soutien en santé mentale.

Tableau 2 : Réponses des participantes concernant ce qui est le plus important dans un établissement correctionnel selon qu'il s'agissait de délinquantes autochtones ou non autochtones.

Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans un établissement correctionnel?	Échantillon total (n = 454)	Échantillon total (n = 454)	Autochtones (n = 201)	Autochtones (n = 201)	Non-Autochtones (n = 245)	Non-Autochtones (n = 245)
Réponses des participantes	n	%	n	%	n	%
Être le plus près possible de la maison	240	52,9	110	54,7	128	52,2
Être près de mes soutiens sociaux	213	46,9	100	49,8	112	45,7
Être près de mes enfants	227	50,0	103	51,2	120	49,0
Être dans un milieu adapté à la culture	162	35,7	113	56,2	46	18,8
Avoir accès aux programmes dont j'ai besoin	313	68,9	139	69,2	172	70,2
Avoir accès à des soutiens et services dans la langue officielle de mon choix	127	28,0	65	32,3	60	24,5

Avoir accès à des soutiens culturels	178	39,2	127	63,2	47	19,2
Avoir accès aux programmes d'emploi et/ou d'éducation qui m'intéresse	289	63,7	131	65,2	155	63,3
Être avec des personnes qui purgent des peines semblables à la mienne	115	25,3	55	27,4	58	23,7
Me sentir en sécurité	277	61,0	120	59,7	153	62,4
Autre (a)	45	9,9	22	10,9	23	9,4

Remarque : Les réponses ne s'excluent pas mutuellement; les participantes pouvaient choisir plusieurs options de réponse. Il manquait des renseignements sur l'identité autochtone pour huit participantes, de sorte que le nombre total de participantes autochtones et non autochtones ne correspond pas à la taille totale de l'échantillon. Il y avait des réponses manquantes pour 26 participantes (5,7 %). Parmi les participantes non autochtones, 15 n'ont pas répondu à cette question (6,1 %). Parmi les participantes autochtones, 9 n'ont pas répondu à cette question (4,5 %). (a) Les autres réponses comprenaient : l'accès aux pratiques religieuses et spirituelles, l'accès à des possibilités de bénévolat, la propreté, l'accès à l'éducation en ligne, l'accès aux activités parascolaires, l'accessibilité et la satisfaction des besoins relatifs aux handicaps, et l'accès aux services de santé mentale.

Le tableau 3 présente les résultats de chaque établissement pour femmes et comporte un résumé des points de vue des participantes sur ce qu'elles considèrent comme le plus important en milieu correctionnel. À l'exception de l'Établissement de la vallée du Fraser (EVF), les participantes de tous les établissements ont indiqué que l'accès aux programmes dont elles ont besoin est le plus important en établissement correctionnel. En ce qui concerne l'EVF, les participantes ont le plus souvent indiqué que le sentiment de sécurité était l'aspect le plus important d'un établissement correctionnel. Il convient de noter que les participantes de l'EGV étaient plus susceptibles de nommer l'accès aux programmes d'emploi et d'éducation comme un aspect important en établissement correctionnel, et les participantes du PROO étaient plus susceptibles de considérer le fait d'être dans un milieu adapté à la culture et d'avoir accès à des soutiens culturels comme des aspects importants d'un établissement correctionnel.

Tableau 3 : Réponses des participantes à ce qui est le plus important dans un établissement correctionnel, par établissement pour femmes.

Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans un établissement correctionnel?	Nova (n = 51)	Nova (n = 51)	Joliette (n = 63)	Joliette (n = 63)	EGV (n = 155)	EGV (n = 155)	EEF (n = 99)	EEF (n = 99)	PROO (n = 31)	PROO (n = 31)	EVF (n = 55)	EVF (n = 55)
Réponses	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Être près de la maison	31	60,8	19	30,2	84	54,2	59	59,6	19	61,3	28	50,9
Être près de mes soutiens sociaux	21	41,2	22	34,9	82	52,9	45	45,5	15	48,4	28	50,9
Être près de mes enfants	23	45,1	19	30,2	83	53,5	56	56,6	19	61,3	27	49,1
Être dans un milieu adapté à la culture	15	29,4	12	19,0	46	29,7	49	49,5	17	54,8	23	41,8
Avoir accès aux programmes dont j'ai besoin	37	72,5	35	55,6	119	76,8	67	67,7	24	77,4	31	56,4
Avoir accès à des soutiens et services dans la langue officielle de mon choix	20	39,2	18	28,6	40	25,8	30	30,3	12	38,7	7	12,7
Avoir accès à des soutiens culturels	17	33,3	13	20,6	60	38,7	44	44,4	17	54,8	27	49,1
Avoir accès à des programmes	35	68,6	28	44,4	114	73,5	60	60,6	19	61,3	33	60,0

d'emploi et d'éducation												
Être avec des personnes qui purgent des peines semblables à la mienne	17	33,3	15	23,8	46	29,7	21	21,2	7	22,6	9	16,4
Me sentir en sécurité	35	68,6	27	42,9	99	63,9	60	60,6	20	64,5	36	65,5
Autre (a)	5	9,8	0	0	15	9,7	10	10,1	0	0	11	20,0

Remarque : Les réponses ne s'excluent pas mutuellement; les participantes pouvaient choisir plusieurs options de réponse. EGV – Établissement Grand Valley. EEF – Établissement d'Edmonton pour femmes. PROO – Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci. EVF – Établissement de la vallée du Fraser. Les données manquantes à tous les endroits sont les suivantes : réponses manquantes pour deux participantes à l'Établissement Nova (3,9 %), réponses manquantes pour 12 participantes à l'Établissement Joliette (19,0 %), réponses manquantes pour six participantes à l'EGV (3,9 %), réponses manquantes pour quatre participantes à l'EEF (4,0 %) et réponses manquantes pour une participante au PROO (3,2 %) et à l'EVF (1,8 %). (a) Les autres réponses comprenaient : l'accès aux pratiques religieuses et spirituelles, l'accès à des possibilités de bénévolat, la propreté, l'accès à l'éducation en ligne, l'accès aux activités parascolaires, l'accessibilité et la satisfaction des besoins relatifs aux handicaps, et l'accès aux services de santé mentale. Les cellules dont la fréquence était inférieure à 5 ont été supprimées (représentées par 0).

Comme le montre le tableau 4, la plupart des participantes ont indiqué qu'elles se sentaient « habituellement » ou « toujours » en sécurité dans leur établissement actuel (n = 283; 62,3 %). Toutefois, il est important de noter qu'un peu moins d'un tiers des participantes ne se sentaient pas en sécurité au moins de temps en temps (n = 137; 30,2 %). Les résultats étaient similaires pour les participantes autochtones et non autochtones. Après examen des réponses ouvertes fournies par les participantes, on constate que les préoccupations les plus courantes concernant la sécurité qui ont été signalées par les participantes sont les suivantes⁸ : 1) la façon dont le personnel correctionnel interagit avec les personnes incarcérées (p. ex. « Le personnel est très incohérent. Certains membres du personnel parlent fort et semblent en colère, alors que d'autres s'attardent à des choses qui sont sans importance dans la communauté. Leur première réaction semble être de nous enfermer et de ne rien nous dire, ce qui a pour effet d'augmenter la peur et l'anxiété ici. »). 2) Les autres personnes avec lesquelles elles sont logées (c.-à-d. un grand nombre de personnes avec des personnalités différentes dans une même maison). Par exemple, une participante a déclaré : « Nous vivons dans des maisons avec 10 personnes ou plus. Parfois, le climat devient tendu et inconfortable. » De plus, les participantes ont mentionné avoir été logées avec des membres de gangs (p. ex. « Il y a beaucoup de membres de gangs qui essaient de contrôler ou même d'intimider les gens... »). 3) La consommation et la vente de substances au sein de l'établissement, et 4) le piètre état psychologique (c.-à-d. les situations qui

⁸ Il convient de noter que les réponses qualitatives sont présentées de la plus fréquente à la moins fréquemment rapportée par les participantes.

ravivent les traumatismes, les déclencheurs, un accès limité aux services de soutien en santé mentale, etc.). Les participantes ont également indiqué qu'elles se sentent moins en sécurité dans la population générale que dans les unités à sécurité minimale. Il est important de noter que les personnes de diverses identités de genre ont déclaré ne pas se sentir en sécurité tant avec le personnel qu'avec les autres personnes incarcérées. Cependant, les participantes ont également déclaré ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elles vivent avec des personnes de diverses identités de genre.

On a demandé aux participantes si les renseignements contenus dans leur plan correctionnel et leurs rapports reflètent fidèlement leurs besoins, qui elles sont et leur temps passé en incarcération. Il est important de noter que moins de 20 % des participantes ont répondu « Oui » à cette question (n = 83; 18,3 %). Les résultats étaient similaires pour les participantes autochtones et non autochtones (voir le tableau 4). Les réponses ouvertes indiquaient que les participantes estimaient que leur plan correctionnel et leurs rapports mettaient fortement l'accent sur leurs comportements négatifs antérieurs, et qu'une attention limitée était accordée à leurs forces ou à leurs réalisations. Une participante a déclaré ce qui suit :

« [les plans correctionnels] portent surtout sur mon passé, sur la façon dont je voyais les choses et sur la manière dont je voulais que les choses soient quand je suis arrivée ici. Pas la façon dont je vois les choses différemment après chaque programme et chaque jour où je prends part à des cérémonies et des pratiques spirituelles. J'ai l'impression qu'il y a une différence entre la façon dont on me décrit dans ces documents et la façon dont je suis vraiment en personne. »

Une autre participante a déclaré ce qui suit :

« Mes rapports ne racontent jamais rien de bon quant à ce que j'ai fait; c'est seulement ce que j'ai fait de mal, pas les bons choix que je fais tous les jours, juste les mauvais choix que je fais parfois, par exemple une fois tous les deux mois. »

Les participantes se sont également dites préoccupées par le fait que les personnes qui préparent ces plans présument certaines choses, considèrent certains faits hors de leur contexte et leur laissent peu d'occasions d'examiner ou de corriger les renseignements enregistrés. De plus, elles ont souligné leur volonté de participer davantage au processus et ont fait valoir leur capacité d'examiner et de réviser leurs documents.

Plus de la moitié des participantes ont déclaré connaître le processus de règlement des griefs des détenues (n = 237; 52,2 %), la sensibilisation à ce processus étant légèrement plus élevée chez les participantes autochtones (n = 116/201; 57,7 %) que chez les participantes non autochtones (n = 117/245; 47,8 %). De plus, 20 % des participantes ont déclaré connaître un peu le processus de règlement des griefs des détenues (résultats similaires pour les participantes autochtones et non autochtones; voir le tableau 4). Parmi celles qui ont indiqué bien connaître ou être un peu familières avec le processus de règlement des griefs (n = 333), la moitié qualifieraient le processus de « mauvais » ou « très mauvais » (n = 168/333; 50,5 %) et un peu plus du quart décriraient le processus comme « acceptable » (n = 80/333; 24,0 %). Moins de 10 % des répondantes ont déclaré que le processus était « bien » ou « très bien » (n = 22/333; 6,6 %). Plus précisément, les participantes ont exprimé leur frustration à l'égard du processus de règlement des griefs en affirmant qu'il est plutôt long et difficile à suivre et qu'il faut beaucoup de temps pour obtenir une réponse. De nombreuses participantes ont exprimé leur frustration et leur manque de confiance à l'égard du processus et se sont souvent inquiétées du fait que le personnel soit au courant de leurs griefs, ce qui les a poussées à

hésiter à déposer un grief. Les participantes avaient l'impression que les griefs étaient toujours rejetés et se sentaient obligées d'essayer la médiation plutôt que de déposer un grief.

Lorsque les résultats ont été examinés par établissement, la plupart des participantes du PROO ont déclaré se sentir « toujours » ou « habituellement » en sécurité (n = 25/31; 80,6 %). En revanche, les participantes de l'EEF et de l'EVF étaient moins susceptibles de se sentir « toujours » ou « habituellement » en sécurité (voir le tableau 5). Les participantes de l'EVF étaient plus susceptibles de déclarer qu'elles se sentaient « rarement » ou « jamais » en sécurité dans leur établissement. Il est intéressant de noter que les participantes de l'EVF étaient également plus susceptibles de déclarer qu'elles connaissaient bien le processus de règlement des griefs des détenues (n = 36/55; 65,5 %). Les participantes de l'Établissement Joliette étaient moins susceptibles de déclarer connaître le processus de règlement des griefs des détenues (n = 21/63; 33,3 %). Voir le tableau 5 pour une ventilation des résultats par établissement correctionnel.

Tableau 4 : Besoins et soutiens des participantes en établissement selon qu'il s'agissait de délinquantes autochtones ou non autochtones.

Besoins et soutiens en établissement	Échantillon total (n = 454)	Échantillon total (n = 454)	Autochtones (n = 201)	Autochtones (n = 201)	Non-Autochtones (n = 245)	Non-Autochtones (n = 245)
Se sent en sécurité dans son établissement actuel.	n	%	n	%	n	%
Jamais	15	3,3	6	3,0	8	3,3
Rarement	25	5,5	12	6,0	12	4,9
Parfois	97	21,4	48	23,9	48	19,6
Habituellement	176	38,8	64	31,8	110	44,9
Toujours	107	23,6	55	27,4	51	20,8
Ne sait pas/réponse manquante	34	7,4	16	8,0	14	5,7
Estime que son plan correctionnel et ses rapports	n	%	n	%	n	%

reflètent fidèlement ses besoins, son identité et son temps passé en incarcération.						
Non	153	33,7	72	35,8	79	32,2
Un peu	150	33,0	65	32,3	84	34,3
Oui	83	18,3	35	17,4	47	19,2
Ne sait pas/réponse manquante	68	14,8	29	14,5	35	14,3
Connaît le processus de règlement des griefs des détenues.	n	%	n	%	n	%
Non	81	17,8	25	12,4	55	22,5
Un peu	96	21,1	44	21,9	51	20,8
Oui	237	52,2	116	57,7	117	47,8
Ne sait pas/réponse manquante	40	8,8	16	8,0	22	9,0

Remarque : Il manquait des renseignements sur l'identité autochtone pour huit participantes, de sorte que le nombre total de participantes autochtones et non autochtones ne correspond pas à la taille totale de l'échantillon.

Tableau 5 : Sentiment de sécurité des participantes et connaissance du processus de règlement des griefs par établissement pour femmes.

Besoins et soutiens en établissement	Nova (n = 51)	Nova (n = 51)	Joliet (n = 63)	Joliet (n = 63)	EGV (n = 155)	EGV (n = 155)	EEF (n = 99)	EEF (n = 99)	PRO O (n = 31)	PRO O (n = 31)	EVF (n = 55)

Se sent en sécurité dans son établissement actuel.	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Jamais ou rarement	0	0	5	7,9	15	9,7	8	8,1	0	0	9
Parfois	10	19,6	6	9,5	36	23,2	29	29,3	0	0	12
Toujours ou habituellement	34	66,7	40	63,5	98	63,2	55	55,6	25	80,6	31
Connaît le processus de règlement des griefs.	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Non	12	23,5	17	27,0	25	16,1	16	16,2	0	0	7
Un peu	11	21,6	13	20,6	39	25,2	19	19,2	5	16,1	9
Oui	24	47,1	21	33,3	82	52,9	55	55,6	19	61,3	36

Remarque : EGV – Établissement Grand Valley. EEF – Établissement d'Edmonton pour femmes. PROO – Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci. EVF – Établissement de la vallée du Fraser. Les cellules dont la fréquence était inférieure à 5 ont été supprimées (représentées par 0). Les réponses manquantes et « Ne sais pas » varient d'un établissement à l'autre, l'Établissement Joliette ayant le plus grand nombre de réponses manquantes (environ 19,0 %). Les renseignements manquants sont pris en compte dans les dénominateurs.

Planification de la mise en liberté, compétences et services

On a demandé aux participantes quelles compétences de vie et quels soutiens elles trouveraient les plus utiles pendant leur incarcération pour se préparer à leur mise en liberté. Le counseling pour les traumatismes était le soutien le plus fréquemment cité (n = 301; 66,3 %), suivi des compétences financières (n = 251; 55,3 %). Il convient de noter qu'une plus grande proportion de participantes autochtones ont choisi chaque domaine de compétences de vie et de soutien par rapport aux participantes non autochtones, à l'exception de la catégorie « Autre » (voir la figure 1). Parmi les autres compétences et mesures de soutien mentionnées par les participantes, mentionnons les compétences relatives à l'établissement d'un budget, les compétences en communication, la gestion du logement et du coût de la vie, et les programmes de métiers.

Figure 1. Les participantes ont indiqué qu'il était utile d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne pendant leur incarcération.

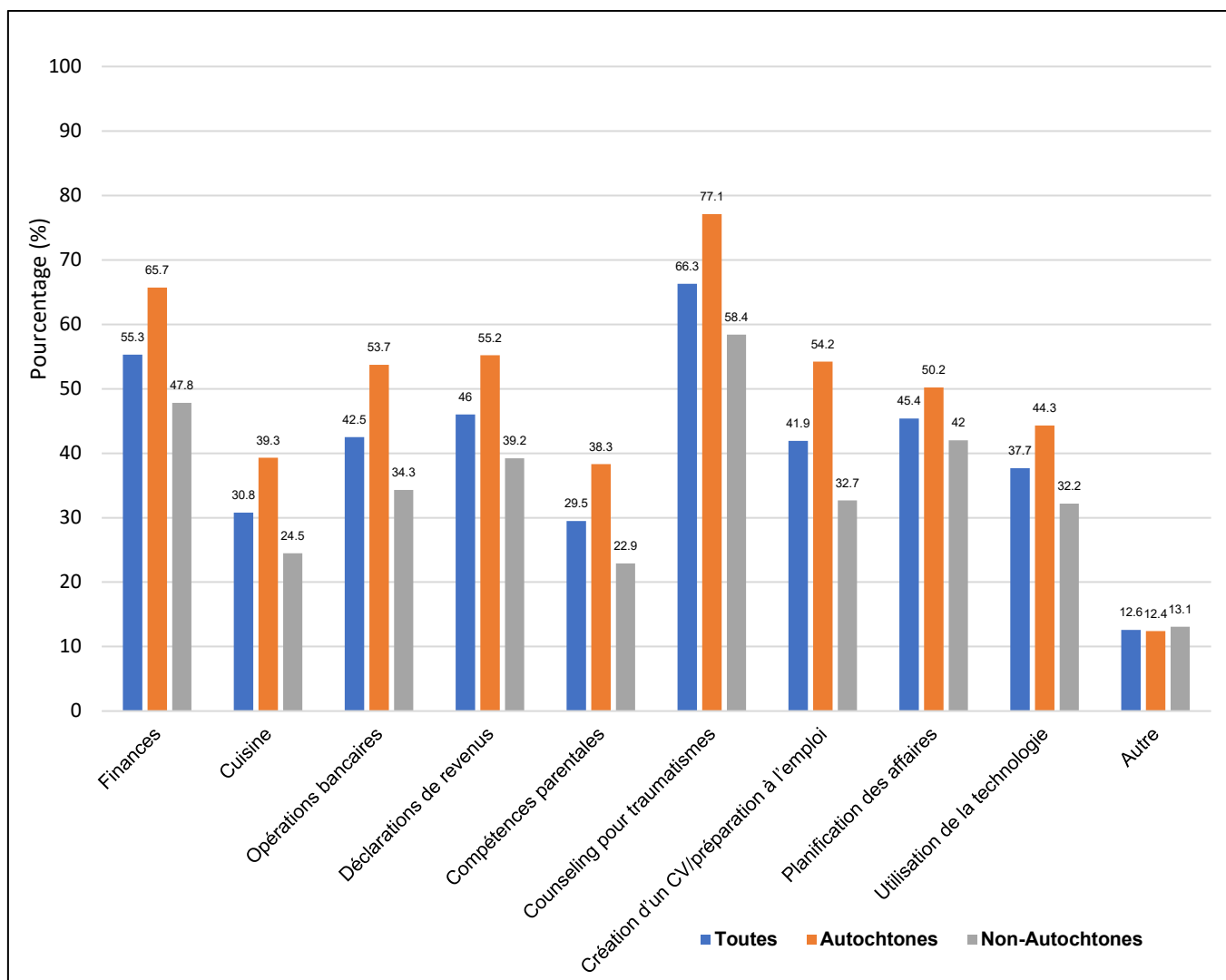


Tableau présentant les aptitudes à la vie quotidienne que les participantes jugeaient utiles à acquérir pendant leur incarcération. Ces aptitudes comprennent les finances, la cuisine, les opérations bancaires, les déclarations de revenus, les compétences parentales, le counseling pour les traumatismes, la création d'un CV et la préparation à l'emploi, la planification des affaires, l'utilisation de la technologie, et d'autres. Les réponses sont fournies pour toutes les participantes et présentées séparément pour les participantes autochtones et non autochtones. Le counseling pour les traumatismes a été jugé important par les deux tiers des participantes, les finances par 55,3 % des participantes et les déclarations de revenus par 46,0 % des participantes.

Remarque : Autochtones (N = 201); Non-Autochtones (N = 245); huit participantes n'avaient pas de renseignements quant à leur statut d'Autochtone ou de Non-Autochtone.

On a demandé aux participantes si elles utiliseraient les services communautaires après leur mise en liberté dans la collectivité. La majorité des participantes ont indiqué qu'elles utiliseraient des services communautaires après leur mise en liberté (n = 357; 78,6 %). Parmi celles qui ont indiqué qu'elles

utiliseraient des services communautaires après leur mise en liberté, la majorité a déclaré qu'un service de recherche d'emploi serait important (n = 270/357; 75,6 %), de même qu'un service de recherche de logement (n = 266/357; 74,5 %), et de l'aide en matière de santé mentale et de mieux-être (n = 248/357; 69,5 %). Une plus grande proportion de participantes autochtones ont choisi chaque service communautaire comparativement aux participantes non autochtones. Notamment, 8,4 % des participantes ont indiqué qu'elles aimeraient utiliser d'autres services communautaires après leur mise en liberté dans la collectivité. Cela comprend les groupes d'entraide 2ELGBTQIA+, les résidences pour personnes âgées et de l'aide pour trouver un médecin et gérer ses soins de santé. De plus, un soutien pour la recherche de communautés religieuses et d'églises a également été mentionné. Voir la figure 2 pour connaître les services communautaires que les participantes jugent importants après leur mise en liberté.

Figure 2. Services communautaires que les participantes ont identifiés comme importants au moment de leur mise en liberté.

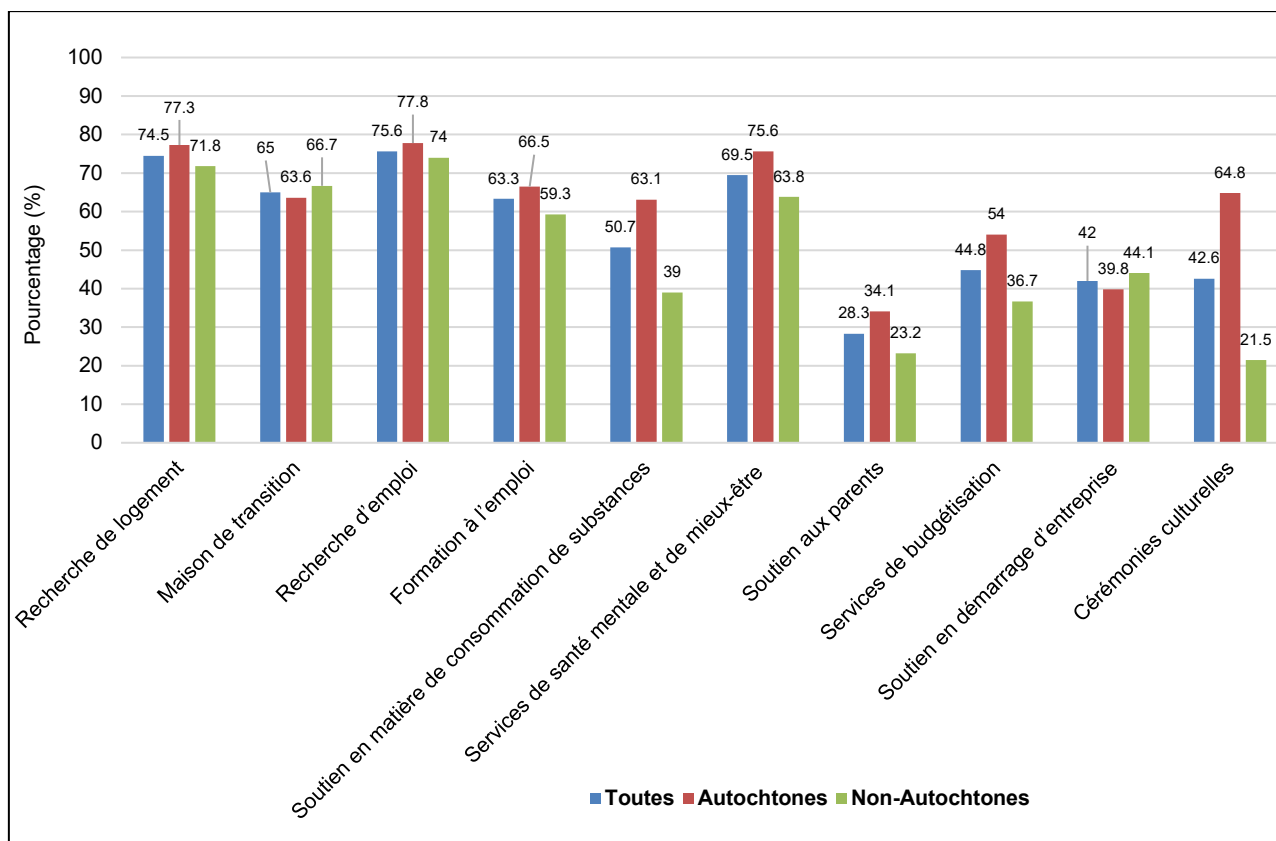


Tableau présentant les services communautaires que les participantes ont identifiés comme importants au moment de leur mise en liberté. Les services communautaires recensés comprennent la recherche d'un logement, les maisons de transition, la recherche d'un emploi, la formation pour un emploi, le soutien en matière de consommation de substances, les services de santé mentale et la sensibilisation, le soutien aux parents, les services d'établissement de budgétisation, le soutien au démarrage d'une entreprise et les cérémonies culturelles. Les réponses sont fournies pour toutes les participantes et présentées séparément pour les participantes autochtones et non autochtones. Pour les trois quarts

des participantes, la recherche d'un emploi et la recherche d'un logement étaient considérées comme importantes après leur mise en liberté. La santé mentale et le mieux-être étaient aussi jugés importants pour 69,5 % des participantes.

Remarque : Autochtones (n = 176); Non-Autochtones (n = 177); quatre participantes n'avaient pas de renseignements quant à leur statut d'Autochtone ou de Non-Autochtone.

Un peu moins de la moitié des participantes ont déclaré que des services communautaires sont disponibles dans la collectivité où elles souhaitent être mises en liberté (n = 218; 48,0 %). Il est important de noter que 18,3 % des participantes ont indiqué que des services communautaires étaient disponibles dans une certaine mesure dans la collectivité où elles souhaitent être mises en liberté (n = 83) et un peu moins du quart des participantes ont répondu ne pas savoir (n = 99; 21,8 %). Seulement 4,6 % des participantes ont indiqué que des services communautaires n'étaient pas disponibles dans la collectivité où elles souhaitaient être mises en liberté (n = 21). Bien que de nombreuses participantes aient indiqué qu'elles ne savaient pas où elles seraient mises en liberté, elles ont dit avoir des préoccupations concernant le manque de maisons de transition et le manque de soutien en santé mentale, principalement des services de counseling relatifs au deuil et aux traumatismes, des préoccupations quant à la recherche d'emploi et de logement, ainsi que des préoccupations concernant le manque de soutien financier après la mise en liberté.

Plus de la moitié des participantes ont déclaré qu'elles préféreraient retourner dans la collectivité dans laquelle elles vivaient avant leur incarcération (n = 238; 52,4 %), tandis que 26,9 % des participantes ont indiqué qu'elles ne préféreraient pas retourner dans la collectivité dans laquelle elles vivaient avant leur incarcération (n = 122). Parmi celles qui préféreraient retourner dans leur collectivité d'origine (c.-à-d. la collectivité dans laquelle elles vivaient avant leur incarcération), beaucoup ont expliqué que c'était pour se rapprocher de leur famille, de leurs enfants et de soutiens communautaires et/ou sociaux établis. De plus, certaines participantes ont indiqué qu'elles étaient propriétaires d'une maison et qu'elles souhaitaient y retourner. Parmi celles qui ont indiqué qu'elles ne voulaient pas retourner dans leur collectivité d'origine, les principales raisons étaient qu'elles voulaient avoir un nouveau départ, s'éloigner des éléments déclencheurs potentiels, éviter les fréquentations négatives et s'établir plutôt dans un endroit où elles ont le soutien et les services dont elles ont besoin (p. ex. une maison de transition).

Planification de la mise en liberté et soutien culturel

On a demandé aux participantes si elles avaient déjà travaillé avec une agente de liaison ethnoculturelle ou un agent de liaison ethnoculturel. Dans l'ensemble, 15,2 % des participantes ont indiqué avoir travaillé avec une agente de liaison ethnoculturelle ou un agent de liaison ethnoculturel (n = 69). Parmi ces 69 participantes, 47,8 % ont indiqué que l'agente de liaison ethnoculturelle ou l'agent de liaison ethnoculturel leur avait fourni des renseignements utiles sur ce à quoi elles devaient s'attendre après leur mise en liberté (n = 33/69), et 21,7 % ont indiqué que l'agente de liaison ethnoculturelle ou l'agent de liaison ethnoculturel leur avait « un peu » fourni des informations utiles (n = 15/69). Lorsqu'on leur a demandé si l'agente de liaison ethnoculturelle ou l'agent de liaison ethnoculturel avait fourni aux participantes de l'information sur les ressources offertes dans la collectivité, 39,1 % (n = 27/69) ont répondu « Oui » et 20,3 % (n = 14/69) ont répondu « Un peu ».

On a demandé aux participantes autochtones (n = 201) si elles avaient été informées des possibilités de mise en liberté prévues aux articles 81 et 849 de la LSCMLC. On a constaté que plus des trois quarts ont répondu « Oui » et qu'on leur a parlé de ces possibilités de mise en liberté (n = 152/201; 75,6 %). Lorsqu'on leur a demandé si ces possibilités de mise en liberté en vertu des articles 81 et 84 les intéressaient, parmi les participantes autochtones, 70,1 % (n = 141/201) ont indiqué qu'elles étaient intéressées. On a également demandé aux participantes autochtones si elles avaient travaillé avec une agente ou un agent de liaison autochtone dans la collectivité (ALAC). Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié d'entre elles avaient travaillé avec une ou un ALAC (n = 114/201; 56,7 %) et, parmi celles-ci, 49,1 % (n = 56/114) ont indiqué que leur ALAC leur avait fourni de l'information sur ce à quoi elles pouvaient s'attendre après leur mise en liberté, 43,9 % (n = 50/114) ont indiqué que leur ALAC leur avait fourni de l'information sur les ressources offertes dans la collectivité, et 35,1 % (n = 40/114) ont indiqué que leur ALAC les avait mises en relation avec une collectivité autochtone ou leur collectivité d'origine.

⁹ L'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC, 1992) établit le mécanisme des pavillons de ressourcement gérés par les Autochtones et d'autres services correctionnels communautaires. Une personne autochtone détenue sous la responsabilité du SCC peut être confiée aux soins et à la garde d'un établissement situé dans une collectivité autochtone. De plus, l'établissement visé par l'article 81 peut également assurer la surveillance des personnes en semi-liberté, en libération conditionnelle totale ou en libération d'office. L'article 84 de la LSCMLC prévoit un processus pour faire participer les collectivités autochtones à la planification de la mise en liberté lorsqu'une délinquante ou un délinquant autochtone a l'intention de retourner dans sa collectivité. Cette disposition s'applique aux délinquantes et délinquants qui souhaitent passer leur éventuelle période de libération conditionnelle ou de libération d'office dans une collectivité autochtone ou avec le soutien ou l'orientation d'un organisme autochtone.

Résumé des résultats

Les résultats du Questionnaire sur le rapport La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025 indiquent que l'accès aux programmes, en particulier aux programmes d'emploi et d'éducation, les soutiens adaptés à la culture et le sentiment de sécurité au sein des établissements figuraient parmi les besoins les plus importants relevés par les femmes en détention. La plupart des participantes ont déclaré que ces besoins étaient comblés en totalité ou en partie dans leur établissement actuel. Cependant, près d'un tiers des répondantes ont indiqué que leurs besoins n'étaient pas satisfaits, ce qui suggère qu'il serait bénéfique d'accorder une attention supplémentaire à la disponibilité des programmes et des services dans les établissements.

En effet, bien que la majorité des participantes aient déclaré qu'elles se sentaient « habituellement » ou « toujours » en sécurité, un peu moins d'un tiers ont déclaré ne pas se sentir en sécurité au moins de temps en temps. La recherche a démontré que de nombreuses femmes ont été victimes de mauvais traitements et de violence avant leur incarcération, ce qui influe sur la façon dont elles perçoivent le milieu carcéral et composent avec ses particularités (Scherer et coll., 2020; Wanamaker et coll., 2022). Ces résultats soulignent l'importance de mettre en œuvre, dans le milieu correctionnel, des approches qui tiennent compte des traumatismes (Gaber et coll., 2025). De plus, les résultats du questionnaire montrent un vif intérêt pour les mesures de soutien liées aux traumatismes qui sont utilisées pour cibler directement les traumatismes. Lorsqu'on leur a demandé quelles compétences de vie et quels soutiens seraient utiles à acquérir pendant l'incarcération pour se préparer à la mise en liberté, le counseling pour les traumatismes était la réponse la plus fréquemment choisie, citée par environ deux tiers des participantes.

La formation en littératie financière est un autre soutien important que les participantes ont indiqué comme étant utile pour la préparation à la mise en liberté. Cela concorde avec les recherches qui ont démontré que les femmes mises en liberté dans la collectivité sont souvent aux prises avec une instabilité financière et que bon nombre d'entre elles ont des connaissances financières limitées, ce qui rend difficile l'obtention d'un logement et le maintien de leur indépendance financière (Sanders, 2016). Il est à noter, par ailleurs, que les participantes estimaient que les renseignements contenus dans leur plan correctionnel ne reflètent pas fidèlement leurs besoins, qu'elles sont et leur temps passé en incarcération. Plus précisément, bon nombre d'entre elles trouvaient que leur plan correctionnel était axé uniquement sur leurs comportements négatifs antérieurs et que les discussions sur leurs points forts et leurs améliorations positives étaient limitées. La recherche a révélé qu'il est important que les plans de gestion de cas des femmes incarcérées comportent des éléments fondés sur leurs forces, comme leurs capacités d'adaptation, leurs relations positives et leurs compétences, afin d'améliorer leur engagement et les résultats (Fedock et Covington, 2022). En ce qui concerne le processus de règlement des griefs, de nombreuses participantes l'ont trouvé long, compliqué et difficile à naviguer. Des mesures de soutien ou des renseignements supplémentaires sur le processus de règlement des griefs pourraient être utiles.

En ce qui concerne la planification de la mise en liberté, la plupart des participantes ont déclaré qu'elles aimeraient avoir accès à des services communautaires après leur mise en liberté. Elles ont souligné, entre autres, qu'elles auraient besoin d'aide pour trouver un emploi, obtenir un logement stable et accéder à des services de santé mentale et de mieux-être, ce qui, selon elles, les aiderait à réussir leur transition dans la collectivité. Cela correspond aux conclusions de recherches antérieures, qui ont révélé que les femmes qui quittent les établissements correctionnels ont tendance à se heurter à des obstacles et à des défis importants en ce qui a trait à l'obtention d'un emploi et d'un logement (National Institute of Justice, 2025). De plus, les femmes doivent pouvoir avoir accès à des services de santé mentale et en matière de consommation de substances pour un soutien efficace de leur réinsertion

sociale (National Institute of Justice, 2025). Une grande proportion de participantes ont indiqué qu'elles souhaitaient retourner dans leur collectivité d'origine afin d'être proches des soutiens sociaux et communautaires comme leur famille, leurs enfants et leurs amis. Cela n'est pas surprenant, car la recherche a démontré que les soutiens familiaux et sociaux proches fournissent un appui psychologique, une aide financière et même un logement lors de la réinsertion sociale (Smith et coll., 2025), ce qui montre l'importance de retourner dans sa collectivité d'origine lorsque cela est possible.

Références

Barrett, M. R., K. Allenby, et K. Taylor (2010). Vingt ans plus tard : Retour sur le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale (Rapport de recherche R-222), Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada (2025). Rapports automatisés de données appuyant la réinsertion (RADAR) [système de données], gouvernement du Canada.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. 1992, ch. 20.

Fedock, G., et S. S. Covington (2022). « Strength-based approaches to the treatment of incarcerated women and girls », dans C. M. Langton, et J. R. Worling (éd.), *Facilitating desistance from aggression and crime: Theory, research, and strength-based practices*, John Wiley & Sons.

Gaber, J., E. Scallan, et F. G. Kouyoumdjian (2025). « Understanding trauma-informed care in correctional facilities: A scoping review », *Journal of Correctional Health Care*, <https://doi.org/10.1089/jchc.24.07.0056>.

National Institute of Justice (2025). Formerly incarcerated women and reentry: Trends, challenges, and recommendations for research and policy, Community Supervision Resource Center, <https://communitysupervisioncenter.org/resources/formerly-incarcerated-women-and-reentry-trends-challenges-and-recommendations-for-research-and-policy/>.

Sanders, C. K. (2016). « Promoting financial capability of incarcerated women for community reentry: A call to social workers », *Journal of Cultural Diversity*, vol. 24, no 4, p. 389-409, <https://doi.org/10.1080/10705422.2016.1233161>.

Scherer, E., Z. Scherer, F. Pessoa, et N. P. Scherer (2020). « Violence suffered by women before her incarceration: Integrative literature review », *European Psychiatry*, vol. 41, no S1.

Shaw, M., K. Rodgers, J. Blanchette, T. Hattem, L. S. Thomas, et L. Tamarack (1991). Sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans : rapport du Groupe d'étude sur le sondage effectué auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en milieu carcéral (Rapport pour spécialistes 1991-4), ministère du Solliciteur général du Canada.

Smith, D., S. Dennison, J. Miller, et A. Zhang (2025). Bridging the gap: How family members support formerly incarcerated women during reentry, Center for Racial Justice, University of Michigan.

Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale (1990). La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, Service correctionnel du Canada.

Wanamaker, K. A., S. L. Brown, et A. M. Czerwinsky (2022). « Abuse, neglect and witnessing violence during childhood within justice-involved samples: A meta-analysis of the prevalence and nature of gender differences and similarities », *Journal of Criminal Justice*, vol. 82, <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2022.101990>.

Annexe A: Questionnaire sur La création de choix et les services correctionnels pour femmes de 2025

Invitation à participer

Vous êtes invitées à répondre à un questionnaire de la Direction de la recherche et du Secteur des délinquantes à l'administration centrale, qui porte sur vos expériences en ce qui concerne les services correctionnels pour femmes.

Objet du questionnaire

Le questionnaire a pour objet de consulter directement les personnes incarcérées dans les établissements pour femmes pour connaître leurs expériences et leurs points de vue sur les programmes et les services offerts. Cela comprend des questions axées sur les principes du rapport La création de choix, l'éducation et l'emploi, les soutiens communautaires, la famille et les enfants, l'environnement carcéral, la planification de la mise en liberté, ainsi que les ressources et les soutiens culturels. Les résultats de ce questionnaire aideront à déterminer quels aspects des services correctionnels pour femmes doivent être améliorés.

Pourquoi vous a-t-on demandé de remplir le questionnaire?

Nous demandons aux personnes qui purgent actuellement une peine dans un établissement fédéral pour femmes de participer à l'étude afin que nous puissions recueillir le plus d'information possible. Vos points de vue sont importants, et nous vous sommes reconnaissants de vos commentaires.

Que vous demande-t-on de faire?

Vous aurez à remplir un questionnaire. Il vous faudra environ une heure pour répondre aux questions. Si la participation à l'étude exige l'absence à un programme, cette heure sera calculée comme une heure travaillée. Si vous avez besoin de plus de temps pour remplir le questionnaire, veuillez en informer le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'étude, et un délai supplémentaire vous sera accordé.

Risques et avantages

Certaines questions font référence à des sujets délicats et peuvent vous amener à penser à des moments bouleversants que vous avez vécus. Si vous en êtes troublée, nous vous invitons à demander l'aide d'un ou d'une membre du personnel, d'un ou d'une psychologue de l'établissement, d'un Aîné ou d'une Aînée, de l'assistant ou de l'assistante d'un Aîné ou d'une Aînée, ou d'une paire aidante (par exemple, une paire mentor qui est formée et prête à vous aider).

Il n'y a aucun avantage direct et immédiat pour vous à participer à cette étude. Toutefois, en répondant à ce questionnaire, vous nous aiderez à relever les principaux domaines du système correctionnel où il y a des lacunes ou des améliorations à apporter. Ces renseignements nous aideront donc à améliorer les services que le Service correctionnel du Canada (SCC) offre aux personnes incarcérées dans les établissements pour femmes.

Participation volontaire

Vous aurez une heure pour remplir le questionnaire. Cependant, votre participation est entièrement volontaire. Cela signifie que c'est à vous de décider si vous voulez faire partie de cette étude et que vous pouvez choisir de répondre à toutes les questions ou à certaines d'entre elles durant cette heure. Vous ne serez pas pénalisée si vous choisissez de ne pas y prendre part. Il n'y a pas de récompense si vous choisissez de remplir le questionnaire. Si vous participez, vous pouvez choisir de ne pas répondre

à certaines questions. Vous avez également le droit de cesser de remplir le questionnaire à tout moment sans aucune conséquence négative.

Retrait de la participation

Vous avez le droit de retirer votre consentement jusqu'à ce que votre questionnaire soit doublement scellé et remis. Il y a une case sur la première page que vous pouvez cocher si vous souhaitez que votre questionnaire soit détruit et que vos réponses ne soient comptées. Dans les deux cas, aucun membre du personnel ni aucune résidente sur place ne pourra voir vos réponses.

Participation confidentielle

Même si nous vous demanderons certains renseignements démographiques de base, nous ne recueillerons pas de renseignements qui pourraient être utilisés pour vous identifier directement (c'est-à-dire que nous ne vous demanderons pas votre nom, votre date de naissance, votre numéro de la Section des empreintes digitales, etc.). Par conséquent, les réponses que vous fournirez ne seront pas associées à vous et ne seront pas incluses dans votre dossier du SCC. Vos réponses ne seront pas vues par le personnel de l'établissement ni par d'autres résidentes. Seul le personnel de la Direction de la recherche à l'administration centrale verra vos réponses. Les questionnaires remplis seront conservés en lieu sûr dans les locaux de la Direction de la recherche et ne seront accessibles qu'aux personnes impliquées dans l'étude. Les questionnaires remplis seront conservés pendant sept ans, puis seront éliminés de façon sécuritaire. Les ensembles de données électroniques seront stockés sur un disque sécurisé accessible uniquement à l'équipe de recherche.

Comment les renseignements recueillis dans le questionnaire seront-ils utilisés?

Les résultats de cette étude seront publiés dans une revue spécialisée et sur le site Web du SCC sous la forme de rapports de recherche qui seront mis à la disposition du public et des participantes sur demande. Ces résultats seront également communiqués à l'Association des femmes autochtones du Canada et à l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Les résultats vous seront présentés sous la forme d'une infographie ou d'un document de synthèse à la fin de l'étude (par exemple, une fiche d'information affichée dans les aires communes de l'établissement et énonçant les principales conclusions générales).

L'information du questionnaire peut être utilisée ultérieurement pour répondre à des questions précises relatives aux services correctionnels pour femmes. De plus, ces renseignements peuvent être utilisés à une date ultérieure pour examiner les changements et les améliorations apportés au fil du temps aux services correctionnels pour femmes.

Comment devez-vous soumettre votre questionnaire rempli?

Votre questionnaire sera envoyé directement à la Direction de la recherche à l'administration centrale et ne sera consulté par personne au sein de votre établissement. Une fois que vous aurez répondu au questionnaire, veuillez le retourner au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'étude de votre établissement, scellé dans les deux enveloppes fournies.

Merci de nous faire part de vos expériences!

Formulaire de consentement pour la participation à l'étude

Veuillez lire attentivement ce qui suit et remplir le formulaire pour confirmer que vous comprenez vos droits en tant que participante volontaire à cette étude.

Je comprends que le présent questionnaire porte sur les expériences, les points de vue et les préoccupations des personnes incarcérées dans un établissement correctionnel fédéral pour femmes. Je comprends également que certaines des questions peuvent faire référence à des sujets délicats ou bouleversants.

☐ Oui ☐ Non

Je comprends que je peux refuser de répondre à certaines questions et que je ne serai pas pénalisée si je décide de mettre fin à ma participation à l'étude. Je comprends également que je ne recevrai aucune récompense pour avoir répondu à ce questionnaire. Je comprends enfin que je ne peux pas me retirer de l'étude après avoir soumis mon questionnaire rempli au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'étude.

☐ Oui ☐ Non

Je comprends que mes réponses resteront confidentielles et ne seront utilisées qu'aux fins expliquées ci-dessus. Je comprends également que les réponses de toutes les participantes seront regroupées dans un rapport écrit et que mes réponses individuelles ne pourront pas être identifiées.

☐ Oui ☐ Non

Je comprends et j'accepte l'utilisation de mes réponses à ce questionnaire.

☐ Oui ☐ Non

Je comprends et j'accepte l'utilisation de citations directes dans le rapport final et que toutes les citations ne seront pas identifiables.

☐ Oui ☐ Non

Ce projet a été examiné et approuvé par le Comité d'éthique de la recherche communautaire. Si vous estimez que vous n'avez pas été traitée conformément aux descriptions contenues dans notre information, ou que vos droits en tant que participante à la recherche ont été violés au cours de ce projet, vous pouvez communiquer avec le président du Comité d'éthique de la recherche communautaire à l'adresse suivante : Centre de recherche communautaire | À l'attention de : Bureau d'éthique de la recherche communautaire | a/s Collège universitaire Conrad Grebel | 140, chemin Westmount Nord, Waterloo (Ontario) N2L 3G5 ou par courriel : creoadmin@communityresearchethics.com.

Questionnaire SUR LE RAPPORT LA CRÉATION DE CHOIX ET LES SERVICES
CORRECTIONNELS POUR FEMMES DE 2025

Renseignements démographiques

Combien de temps en tout avez-vous passé en incarcération dans un établissement fédéral au cours de votre vie?

ANNÉES : MOIS : __ ____

Combien de temps avez-vous passé dans votre établissement actuel?

ANNÉES : MOIS : _____

3) Quelle est la durée de la peine que vous purgez à l'heure actuelle?

Moins de 2 ans

- ☐ De 2 à 5 ans
- ☐ De 6 à 10 ans
- ☐ 11 ans et plus
- ☐ Peine d'emprisonnement à vie

4) Combien de temps de votre peine actuelle avez-vous purgé?

ANNÉES : _ MOIS : _ _____

5) Quelles sont vos dates d'admissibilité à la semi-liberté et à la libération conditionnelle totale?

- Date d'admissibilité à la semi-liberté : _____

- Date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale : _____

6) Quel est votre niveau de sécurité actuel?

- ☐ Sécurité minimale
- ☐ Sécurité moyenne
- ☐ Sécurité maximale

7) Êtes-vous...? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Inuite ou Inuk
- ☐ Métisse

- ☐ Membre des Premières Nations
- ☐ Blanche
- ☐ Asiatique du Sud (p. ex. Indienne de l'Est, Pakistanaise ou Sri-Lankaise)
- ☐ Chinoise
- ☐ Noire
- ☐ Philippine
- ☐ Arabe
- ☐ Latino-Américaine
- ☐ Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamiennne, Cambodgienne, Laotienne ou Thaïlandaise)
- ☐ Asiatique occidentale (p. ex. Iranienne ou Afghane)
- ☐ Coréenne
- ☐ Japonaise
- ☐ Membre d'un autre groupe (veuillez préciser) : _____

8) Vous identifiez-vous comme...?

- ☐ Femme cisgenre
- ☐ Femme transgenre
- ☐ Homme cisgenre
- ☐ Homme transgenre
- ☐ Personne non binaire
- ☐ Personne bispirituelle
- ☐ Autre : _____

9) Vous identifiez-vous comme une personne en situation de handicap?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Je préfère ne pas répondre

10) Quel âge avez-vous?

- ☐ Moins de 25 ans
- ☐ De 25 à 34 ans
- ☐ De 35 à 44 ans
- ☐ De 45 à 54 ans
- ☐ De 55 à 64 ans

☐ 65 ans ou plus

Section 1 : Le rapport La création de choix

11) Avez-vous entendu parler des cinq principes du rapport « La création de choix » (c.-à-d. pouvoir contrôler sa vie, choix valables et responsables, respect et dignité, environnement de soutien et responsabilité partagée)?

☐ Oui

Quelque peu

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veuillez passer en revue les cinq principes du rapport « La création de choix » :

Pouvoir contrôler sa vie : Une meilleure estime de soi augmente la capacité d'accepter et d'exprimer la responsabilité de ses actions et de ses futurs choix. Accepter et exprimer ses propres responsabilités stimule la force, une bonne estime de soi et la confiance, surtout pour contrôler sa propre vie. Il s'agit, par exemple, de fixer des objectifs constructifs et atteignables ou de prendre des décisions importantes.

Choix valables et responsables : Offrir plus de choix aux personnes purgeant une peine de ressort fédéral et à celles qui leur viennent en aide et leur offrent du soutien mène à un avenir plus positif. En faisant des choix responsables, les personnes prennent le contrôle de leur propre vie. Il s'agit, par exemple, de sentir qu'on nous appuie dans la prise de décisions responsables.

Respect et dignité : Il faut un respect mutuel entre les personnes purgeant une peine de ressort fédéral, au sein des membres du personnel ainsi qu'entre les personnes purgeant une peine de ressort fédéral et le personnel pour que ces personnes puissent se respecter elles-mêmes et respecter les autres. Il faut se respecter soi-même et respecter les autres pour prendre en main son avenir. Il s'agit, par exemple, de sentir que des efforts sont faits pour comprendre le contexte et les besoins de chaque personne et s'y adapter.

Environnement de soutien : Un environnement positif et offrant un soutien mutuel qui encourage l'estime de soi, le pouvoir de contrôler sa vie, la dignité et le respect de soi et des autres. La qualité de l'environnement peut favoriser la santé physique, la santé psychologique et le développement personnel des personnes purgeant une peine de ressort fédéral et leur permettre de mener une vie enrichissante. Il s'agit, par exemple, de se trouver dans une installation qui est conçue pour appuyer les besoins physiques et mentaux des personnes.

Responsabilité partagée : Grâce à la création de systèmes de soutien et à la continuité des services, les personnes purgeant une peine de ressort fédéral peuvent prendre en main leur vie et renforcer leur

lien avec leurs collectivités. Le fait de favoriser l'indépendance et la confiance en soi chez les personnes purgeant une peine de ressort fédéral leur permettra d'assumer la responsabilité de leurs actions passées, présentes et futures. Il s'agit, par exemple, d'avoir la possibilité d'établir un réseau de soutien.

12) Selon votre expérience au SCC, dans quelle mesure le personnel de votre établissement actuel dans son ensemble appuie-t-il chacun des cinq principes du rapport « La création de choix »?

(Pour chacun des cinq principes, veuillez choisir seulement une réponse : Toujours, Habituellement, Parfois, Rarement ou Jamais.)

	Toujours	Habituellement	Parfois	Rarement	Jamais
Pouvoir contrôler sa vie					
Choix valables et responsables					
Respect et dignité					
Environnement de soutien					
Responsabilité partagée					

Si vous le souhaitez, veuillez en profiter pour nous en dire davantage sur votre évaluation de la capacité de votre établissement à appuyer les principes du rapport « La création de choix ».

13) Croyez-vous que ces cinq principes du rapport « La création de choix » sont importants aujourd'hui dans le contexte des services correctionnels pour femmes?

a) Pouvoir contrôler sa vie

☐ Oui

☐ Peut-être/selon le contexte

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

b) Choix valables et responsables

☐ Oui

☐ Peut-être/selon le contexte

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

c) Respect et dignité

☐ Oui

☐ Peut-être/selon le contexte

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

d) Environnement de soutien

☐ Oui

☐ Peut-être/selon le contexte

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

e) Responsabilité partagée

- ☐ Oui
- ☐ Peut-être/selon le contexte
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer votre point de vue :

Section 2 : Éducation, emploi et programmes

14) Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous aviez atteint avant de commencer à purger votre peine actuelle?

- ☐ Études intermédiaires partielles (jusqu'à la 8e année inclusivement, mais sans avoir terminé la 8e année; au Québec, cela correspond à des études primaires et secondaires jusqu'à la 2e année du secondaire, mais sans avoir terminé la 2e année du secondaire)
- ☐ Études intermédiaires achevées (8e année terminée ou, au Québec, 2e année de secondaire terminée)
- ☐ Études secondaires partielles (de la 9e année jusqu'à la 12e ou 13e année/cours préuniversitaire de l'Ontario, mais sans avoir terminé les études secondaires; au Québec, de la 3e à la 5e année du secondaire, mais sans avoir terminé les études secondaires)
- ☐ Études secondaires achevées (12e ou 13e année terminée/cours préuniversitaire de l'Ontario terminé ou, au Québec, études secondaires terminées)
- ☐ Certificat de formation générale ou certificat d'équivalence d'études secondaires
- ☐ Études universitaires/collégiales partielles
- ☐ Études universitaires/collégiales achevées
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

15) Avez-vous actuellement un emploi ou avez-vous déjà eu un emploi pendant votre incarcération dans votre établissement actuel?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, à quel type d'emploi avez-vous été affecté? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Atelier de CORCAN
- ☐ Installation autre qu'une installation de CORCAN
- ☐ Placement à l'extérieur
- ☐ Nettoyage
- ☐ Cuisine
- ☐ Entretien
- ☐ Comité des détenues
- ☐ Paire mentor
- ☐ Paire défenseure
- ☐ Services communautaires et magasins
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

16) Quel type de travail aimeriez-vous faire après votre mise en liberté? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Services (p. ex. commerce de détail, restauration, nettoyage, esthétique)
- ☐ Cuisine et arts culinaires
- ☐ Administration, finances et entrepreneuriat
- ☐ Construction et services de manœuvre
- ☐ Santé et sécurité
- ☐ Secteur manufacturier et transport
- ☐ Technologies de l'information
- ☐ Analyse de données
- ☐ Services sociaux/services d'aide/mentorat par les pairs
- ☐ Design graphique
- ☐ Mise en marché/ventes
- ☐ Agriculture
- ☐ Textiles
- ☐ Gestion/direction
- ☐ Travail sur le terrain (p. ex. chasse, trappage)
- ☐ Travail d'apprentie/métiers (p. ex. béton, électricité, maçonnerie, plomberie, soudure, mécanique)
- ☐ Personne au foyer/parent
- Services de garde d'enfants
- Enseignante/éducatrice
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

17) Quels types de cours vous seraient utiles pour obtenir un emploi dans la collectivité? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Formation de base (p. ex. formation de base des adultes, formation linguistique)
- ☐ Littératie financière
- ☐ Cours sur le travail autonome ou l'entrepreneuriat
- ☐ Formation en cours d'emploi
- Formation d'apprentie/métiers (p. ex. béton, électricité, maçonnerie, plomberie, soudure, mécanique)
- ☐ Formation/certifications professionnelles (p. ex. premiers soins, SIMDUT, travail en hauteur, restauration, arts culinaires, esthétique, coiffure)
- ☐ Compétences en affaires
- ☐ Compétences essentielles en informatique (saisie au clavier, enregistrement de documents, navigation sur Internet)
- ☐ Formation sur les applications logicielles (Microsoft Word, Microsoft Excel, Adobe)
- ☐ Compétences générales (p. ex. compétences essentielles favorisant l'employabilité, telles que la communication, la gestion du temps et la rédaction)
- Études supérieures (p. ex. collège, université)
- ☐ Programmes d'éducation destinés aux peuples autochtones ou portant sur les peuples, les cultures ou les langues autochtones
- ☐ Aucun
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

18) Avez-vous eu accès aux services d'une paire mentor à votre établissement?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, comment avez-vous entendu parler du Programme de mentorat par les paires à votre établissement? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Agente ou agent de programmes sociaux
- ☐ Agente ou agent de programmes correctionnels
- ☐ Interventionniste comportementale ou interventionniste comportemental
- ☐ Intervenante ou intervenant de première ligne
- ☐ Agente ou agent de libération conditionnelle
- ☐ Paires ou autres personnes incarcérées
- ☐ Guide de la détenue

- ☐ Affiche, dépliant ou autre matériel promotionnel
- ☐ Organisme communautaire
- ☐ Aucune de ces réponses
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

19) Avez-vous déjà été une paire mentor?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, comment décririez-vous cette expérience?

Section 3 : Enfants et Programme mère-enfant

20) Êtes-vous le parent d'enfants mineurs ou êtes-vous actuellement enceinte?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.)

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je préfère ne pas répondre

→ Si oui, combien d'enfants mineurs avez-vous? _____

REMARQUE : SI VOUS N'AVEZ PAS D'ENFANT, VEUILLEZ PASSER À LA SECTION 4 (page 13)

21) Avez-vous demandé à participer au Programme mère-enfant?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si vous n'avez pas demandé à participer au Programme mère-enfant, veuillez expliquer pourquoi :

REMARQUE : SI VOUS N'AVEZ PAS DEMANDÉ À PARTICIPER AU PROGRAMME MÈRE-ENFANT, VEUILLEZ PASSER À LA QUESTION 31 (page 11)

22) Comment avez-vous entendu parler du Programme mère-enfant? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Agente ou agent de libération conditionnelle
- ☐ Coordonnatrice ou coordonnateur du Programme mère-enfant
- ☐ Intervenante ou intervenant de première ligne
- ☐ Paires ou autres personnes incarcérées
- ☐ Guide de la détenue
- ☐ Affiche, dépliant ou autre matériel promotionnel
- ☐ Organisme communautaire
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

23) Avez-vous participé au volet avec cohabitation du Programme mère-enfant? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Oui, à temps plein
- ☐ Oui, à temps partiel
- ☐ Oui, pendant des visites familiales privées, sans adulte accompagnateur
- ☐ Non

24) Avez-vous participé aux « autres services de création de liens » du Programme?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, veuillez les décrire :

25) Avez-vous rencontré l'une ou l'autre des difficultés suivantes comme parent au cours du processus de demande (avant la naissance de votre enfant ou son autorisation à entrer dans l'établissement)? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Aucune difficulté
- ☐ Difficulté liée au processus de demande
- ☐ Difficulté à subvenir aux besoins financiers, affectifs ou physiques de mon ou mes enfants
- ☐ Difficulté à accéder aux ressources de soutien communautaire
- ☐ Manque de préparation avant l'accouchement (rendez-vous, plan de naissance, mise en place d'un système de soutien)
- ☐ Difficulté à trouver un moyen de transport permettant de faire venir mon ou mes enfants à l'établissement pour des visites régulières
- ☐ Difficulté à maintenir la communication par téléphone
- ☐ Disponibilité limitée des unités de visite familiale privée (participantes à temps partiel uniquement)
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

→ Si vous avez répondu que la disponibilité des unités de visite familiale privée était limitée, veuillez préciser pourquoi c'était le cas (si vous en connaissez les raisons) :

26) Avez-vous rencontré l'une ou l'autre des difficultés suivantes lors de votre participation au Programme mère-enfant? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Aucune difficulté
- ☐ Difficulté à subvenir aux besoins financiers, affectifs ou physiques de mon ou mes enfants
- ☐ Difficulté à accéder aux ressources de soutien communautaire
- ☐ Difficultés dans l'établissement
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

27) Croyez-vous que la participation au Programme mère-enfant a été bénéfique pour votre enfant?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

Veuillez expliquer :

28) Croyez-vous que la participation au Programme mère-enfant vous a été bénéfique?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

Veillez expliquer :

29) Pensez-vous qu'il y a des problèmes avec le Programme mère-enfant?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

→ Veillez expliquer :

30) Si vous n'avez pas participé au Programme mère-enfant, quelles en sont les raisons?
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Je n'étais pas admissible.
- ☐ Je ne voulais pas retirer mon ou mes enfants de leur communauté.
- ☐ Je ne crois pas qu'une prison est un lieu sécuritaire pour des enfants.
- ☐ Je ne crois pas que mon ou mes enfants seraient en sécurité avec moi en prison.

- ☐ Les services de protection de l'enfance n'ont pas appuyé la participation.
- ☐ Les services de protection de l'enfance ont appuyé la participation, mais pas l'équipe de gestion de cas.
- ☐ Le processus de demande n'a pas été terminé à temps.
- ☐ Il n'y avait pas de transport pour mon ou mes enfants (participantes à temps partiel uniquement).
- ☐ J'ai retiré ma demande.
- ☐ La disponibilité était limitée.
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

→ Si vous avez répondu que vous avez retiré votre demande, veuillez en expliquer les raisons :

31) À quelle fréquence avez-vous eu des contacts avec votre ou vos enfants mineurs depuis votre incarcération?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans. Si les réponses varient selon l'enfant, sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Tous les jours
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Une fois par mois
- ☐ Une fois par année
- ☐ Ils vivent avec moi dans le cadre du Programme mère-enfant
- ☐ Aucun contact
- ☐ Je préfère ne pas répondre
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

32) Avez-vous eu de la difficulté à rester en contact avec votre ou vos enfants mineurs?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.)

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non

Si oui, quelles difficultés avez-vous rencontrées? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Transport
- ☐ Hébergement (p. ex. hôtels ou accès aux visites familiales privées)
- ☐ Emplacement de l'établissement
- ☐ Coordination avec la personne qui est présentement responsable des soins du ou des enfants

- ☐ Coûts de déplacement de la personne qui est présentement responsable des soins du ou des enfants
- ☐ Coûts de communication (p. ex. téléphone ou Internet)
- ☐ Difficultés liées à l'établissement (p. ex. isolements cellulaires, restrictions liées à la COVID-19)
- ☐ Émotions (p. ex. les enfants sont bouleversés)
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

33) À quel point est-il important pour vous d'avoir la garde de votre ou vos enfants mineurs après votre mise en liberté?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.)

- ☐ Très important
- ☐ Un peu important
- ☐ Pas du tout important
- ☐ Ne s'applique pas

Veuillez expliquer :

34) Avez-vous d'autres inquiétudes en ce qui concerne votre ou vos enfants mineurs après votre mise en liberté?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.) (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Soutien financier
- ☐ Hébergement/logement
- ☐ Accès aux enfants/garde des enfants
- ☐ Réapprendre à les connaître
- ☐ Difficultés affectives

- ☐ Compétences parentales
- ☐ Aucune inquiétude
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

Section 4 : Soutien de la famille et de la collectivité

35) À quelle fréquence avez-vous eu des contacts avec des membres de votre famille (autres que vos enfants mineurs), vos amis ou des personnes vous offrant du soutien dans la collectivité depuis votre incarcération?

(Pour les besoins du présent questionnaire, on entend par « enfants mineurs » les enfants de moins de 18 ans.)

- ☐ Tous les jours
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Une fois par mois
- ☐ Une fois par année
- ☐ Aucun contact
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

Plus précisément, avec qui avez-vous été en contact? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Époux ou épouse, conjoint ou conjointe de fait ou partenaire
- ☐ Parents
- ☐ Parenté ou membres de ma famille élargie
- ☐ Amis
- ☐ Comité de justice, représentant ou représentante ou groupe de défense des droits dans la collectivité
- ☐ Aînés ou Aînées ou conseillers ou conseillères autochtones
- ☐ Aumônier ou aumônière ou chef spirituel ou cheffe spirituelle
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

Ces contacts ont-ils été effectués par l'un des moyens suivants? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Visites en personne
- ☐ Visites familiales privées
- ☐ Jour de la famille à l'établissement
- ☐ Lettres

- ☐ Appels téléphoniques
- ☐ Appels vidéo ou visites virtuelles
- ☐ Permissions de sortir avec ou sans escorte
- ☐ Activités sociales à l'établissement
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

36) À quelle fréquence recevez-vous des visites en personne?

- ☐ Tous les jours
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Une fois par mois
- ☐ De 2 à 5 fois par année
- ☐ De 6 à 10 fois par année
- ☐ Une fois par année
- ☐ Jamais
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____
- ☐ Sans objet

37) Quels facteurs influencent la fréquence des visites en personne que vous recevez? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Distance à parcourir pour que mes visiteurs se rendent à l'établissement
- ☐ Frais de transport et/ou d'hébergement pour les membres de ma famille, mes amis ou les personnes qui m'offrent du soutien dans la collectivité
- ☐ Environnement de l'établissement ou de l'aire des visites
- ☐ Processus d'approbation des visiteurs
- ☐ Accessibilité de l'établissement ou de l'aire des visites pour les membres de ma famille, mes amis ou les personnes qui m'offrent du soutien dans la collectivité
- ☐ Horaire des visites (p. ex. les visites se tiennent le jour pendant que les visiteurs travaillent à temps plein)
- ☐ Aucune de ces réponses
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

38) Avez-vous rencontré des défis lorsqu'il s'agissait de rester en contact avec les membres de votre famille (autres que vos enfants mineurs), vos amis ou les personnes qui vous offrent du soutien dans la collectivité? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Coûts (p. ex. appels interurbains, enveloppes et timbres)
- ☐ Disponibilités des visites familiales privées

- ☐ Difficultés liées à l'établissement (p. ex. isolements cellulaires, restrictions liées à la COVID-19)
- ☐ Difficultés affectives
- ☐ Difficultés technologiques (p. ex. accès limité des proches à la technologie)
- ☐ Suspension des visites
- ☐ Aucune de ces réponses
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

Section 5 : Soutien en établissement et planification de la mise en liberté

39) Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans un établissement correctionnel? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Être le plus près possible de la maison
- ☐ Être près de mes soutiens sociaux
- ☐ Être près de mes enfants
- ☐ Être dans un milieu adapté à la culture
- ☐ Avoir accès aux programmes dont j'ai besoin
- ☐ Avoir accès à des soutiens et services dans la langue officielle de mon choix
- ☐ Avoir accès à des soutiens culturels
- ☐ Avoir accès aux programmes d'emploi et/ou d'éducation qui m'intéressent
- ☐ Être avec des personnes qui purgent des peines semblables à la mienne
- ☐ Me sentir en sécurité
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

40) Votre établissement actuel répond-il aux besoins que vous considérez comme les plus importants (sélectionnés à la question 39)?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veuillez expliquer :

41) Vous sentez-vous en sécurité dans votre établissement actuel?

- ☐ Toujours
- ☐ Habituellement
- ☐ Parfois
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais
- ☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer :

42) Trouvez-vous que les informations figurant dans votre Plan correctionnel et vos rapports reflètent avec exactitude qui vous êtes comme personne, vos besoins et votre temps passé en incarcération?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer :

43) Connaissez-vous le processus de règlement des griefs des détenues?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, comment décririez-vous ce processus?

- ☐ Très bien
- ☐ Bien
- ☐ Acceptable
- ☐ Mauvais

- ☐ Très mauvais
- ☐ Je ne sais pas ou je ne l'ai jamais utilisé

Y a-t-il quelque chose que nous devrions savoir à propos du processus? Veuillez expliquer :

44) Quelles compétences de base vous serait-il utile d'apprendre pendant votre incarcération, en vue de votre mise en liberté?

- ☐ Établissement d'un budget
- ☐ Cuisine
- ☐ Opérations bancaires
- ☐ Déclarations de revenus
- ☐ Compétences parentales
- ☐ Counseling pour les traumatismes
- ☐ Création d'un CV et présentation d'une demande d'emploi
- ☐ Planification des affaires/entrepreneuriat
- ☐ Utilisation de la technologie
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Aucune de ces réponses
- ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

45) Pensez-vous que vous utiliserez des services communautaires après votre mise en liberté (c.-à-d. pour trouver un emploi ou un logement)?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Si oui, quels services communautaires seront importants pour vous? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Recherche d'un logement
- ☐ Maison de transition
- ☐ Recherche d'emploi
- ☐ Formation pour un emploi
- ☐ Aide relative à la consommation de substances et à la prévention des rechutes

- ☐ Aide en matière de santé mentale et de bien-être mental
- ☐ Aide relative aux compétences parentales
- ☐ Services budgétaires
- ☐ Aide pour le démarrage d'entreprise
- ☐ Cérémonies et événements culturels
- ☐ Autre (veuillez préciser) :

46) À votre connaissance, les services communautaires dont vous avez besoin sont-ils disponibles dans la collectivité où vous souhaitez être mise en liberté?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veuillez expliquer :

47) Est-ce préférable de retourner dans la collectivité où vous viviez avant votre incarcération (p. ex. votre collectivité d'origine)?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veuillez expliquer :

48) Avez-vous travaillé avec une agente de liaison ethnoculturelle ou un agent de liaison ethnoculturel?

- ☐ Oui
- ☐ Non

☐ Je ne sais pas

☐ Sans objet

Si oui, cette personne vous a-t-elle fourni des informations utiles sur ce à quoi vous devriez vous attendre lors de votre mise en liberté?

☐ Oui

☐ Un peu

☐ Non

Si oui, cette personne vous a-t-elle fourni des renseignements sur les ressources qui vous sont offertes dans la collectivité?

☐ Oui

☐ Un peu

☐ Non

Veuillez lire ce qui suit :

En vertu de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, une collectivité autochtone peut fournir des services correctionnels aux Autochtones incarcérés. En effet, une personne autochtone sous la responsabilité du SCC peut être confiée au soin et à la garde d'une installation dans une collectivité autochtone. L'installation visée par l'article 81 peut aussi assurer une surveillance durant les périodes de semi-liberté, de liberté conditionnelle totale et de liberté d'office. Cette installation doit également intégrer les valeurs, les traditions et les croyances autochtones, ainsi que les concepts autochtones de justice et de réconciliation. L'approche des services correctionnels est holistique et spirituelle, et les programmes comprennent des conseils et du soutien de la part d'Aînés et de collectivités autochtones.

L'article 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition s'applique aux personnes incarcérées qui veulent éventuellement être mises en liberté sous condition ou libérées d'office dans une collectivité autochtone ou en milieu urbain avec le soutien et la supervision d'un organisme autochtone. Cet article s'applique aussi aux personnes qui sont visées par une ordonnance de surveillance de longue durée.

49) Avez-vous été informée des possibilités de mise en liberté prévues aux articles 81 et 84?

☐ Oui

☐ Non

☐ Je ne sais pas

☐ Ne s'applique pas

50) Les possibilités de mise en liberté prévues aux articles 81 et 84 vous intéressent-elles?

☐ Oui

☐ Non

- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

51) Avez-vous travaillé avec une agente ou un agent de liaison autochtone dans la collectivité?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

Si oui, cette personne vous a-t-elle fourni des informations utiles sur ce à quoi vous devriez vous attendre lors de votre mise en liberté?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non

Si oui, cette personne vous a-t-elle fourni des renseignements sur les ressources qui vous sont offertes dans la collectivité?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non

Si oui, cette personne vous a-t-elle mise en contact avec une collectivité autochtone ou votre collectivité d'origine?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non

Section 6 : Soutien et ressources culturels

52) Trouvez-vous que vous avez accès à des interventions autochtones à votre établissement?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

53) Trouvez-vous que vous avez accès à des ressources autochtones à votre établissement?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu

- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

54) Trouvez-vous qu'on vous a donné les possibilités suivantes?

a) Communiquer avec un conseiller spirituel ou une conseillère spirituelle, un Aîné ou une Aînée, un assistant ou une assistante d'Aîné.

- ☐ Oui
 - ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

b) Participer à l'initiative des Sentiers autochtones.

- ☐ Oui
 - ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

c) Participer aux volets de programmes adaptés à la culture des Autochtones.

- ☐ Oui
 - ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

d) Pratiquer votre culture.

- ☐ Oui
 - ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

55) Êtes-vous au courant du Continuum de soins pour les Autochtones?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

56) Êtes-vous au courant de l'initiative des Sentiers autochtones?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Ne s'applique pas

57) À quelles activités autochtones participez-vous de façon à appuyer votre bien-être en général?

a) Les cérémonies de purification par la fumée

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

b) Les prières

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

c) Les sueries

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne s'applique pas

d) Autre (veuillez préciser) : _____

58) Dans l'ensemble, trouvez-vous que votre établissement actuel répond à vos besoins spirituels?

- ☐ Toujours
- ☐ Habituellement
- ☐ Parfois
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais
- ☐ Je ne sais pas

59) Avez-vous autre chose à nous dire sur votre expérience concernant les services correctionnels pour Autochtones?

Section 7 : Diversité des genres

Veuillez lire ce qui suit :

Le SCC a l'obligation de prendre des mesures d'adaptation en fonction de l'identité ou de l'expression de genre, peu importe l'anatomie de la personne (c.-à-d. son sexe) ou l'indicateur de genre/sexe qui figure sur ses pièces d'identité.

60) Votre établissement actuel répond-il aux besoins des personnes de diverses identités de genre qui purgent une peine sous responsabilité fédérale?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veillez expliquer :

61) En ce qui concerne la diversité des genres, quels sont les aspects à améliorer selon vous?

(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Utilisation du prénom et du second prénom choisis
- ☐ Utilisation des pronoms choisis
- ☐ Protocole de fouille
- ☐ Protocole d'analyse d'urine
- ☐ Accès à des douches et des toilettes privées et sécuritaires
- ☐ Protocole d'observation
- ☐ Protocole lié aux douches de décontamination
- ☐ Protocole lié à la nudité volontaire
- ☐ Protocole relatif aux escortes pour raisons médicales
- ☐ Type d'installation demandé
- ☐ Soutien du personnel en établissement
- ☐ Vêtements correspondant à l'identité de genre
- ☐ Produits correspondant à l'identité de genre (p. ex. produits d'hygiène, perruques)
- ☐ Autres mesures d'adaptation liées au genre (veuillez préciser) : _____

Veillez expliquer :

Section 8 : Améliorations générales

[illegible]